

# «Où veut-on loger nos seniors?»

La question du logement des aînés se pose dans de nombreuses communes. Adobe stock



## COLLOMBEY-MURAZ

**La Municipalité devra étudier la possibilité d'intégrer des appartements protégés dans sa politique du logement. Une démarche initiée par un postulat des Verts.**

Valérie Passello

«**B**ien des personnes âgées en situation de fragilité peuvent vivre de manière autonome et répondre plus ou moins à leurs besoins quotidiens, mais pour des raisons de sécurité, elles espèrent avoir accès à des services sur place», considère la conseillère verte Nathalie Cretton, dans un postulat déposé au Conseil général de Collombey-Muraz le 16 octobre. Son souhait: que la Municipalité étudie l'opportunité d'intégrer dans sa politique du logement, le plus rapidement possible, des appartements protégés répondant aux besoins des seniors.

La majorité de l'assemblée soutient le texte. Le PLR Thomas Birbaum abonde: «Ce postulat met le doigt sur l'avenir: où veut-on loger nos seniors et dans quelles conditions? Il faut se poser la question de la place des aînés sur la commune». Pour l'UDC Damien Vannay par contre, offrir ce type de logements n'est pas du ressort des autorités, mais relève de particuliers: «Des appartements protégés sont déjà prévus dans le cadre de deux promotions immobilières privées dans le quartier des Vergers, ainsi que dans le plan de quartier du centre de Collombey», argumente-t-il.

### Visions différentes

Pour la municipale responsable de la vie en commun Natercia Knubel, la réponse est claire: «Nous sommes conscients du

vieillissement de la population et voyons avec bienveillance les projets incluant des logements protégés. Mais la com-

**«La commune n'est pas propriétaire d'immeubles et son rôle n'est pas d'être promoteur immobilier.»**

*Natercia Knubel, municipale de la vie en commun.*

mune n'est pas propriétaire d'immeubles et son rôle n'est pas d'être promoteur immobilier». Un avis que ne partagent pas les autorités de Vionnaz et Vouvry, deux communes qui, elles, proposent ce type d'appartements à leurs seniors (voir encadré). Le

président vionnérroud Laurent Lattion remarque: «Je suis convaincu que le rôle de la collectivité publique est de garder les gens le plus longtemps possible au plus près de leur environnement social. Nous avons fait un effort pour la jeunesse en mettant sur pied une crèche-UAPE, par exemple, il me semblait normal d'en faire un aussi pour les aînés». Son homologue de Vouvry Reynold Rinaldi acquiesce: «Je tiens beaucoup à la notion d'appartements protégés: c'est un plus que nous apportons à nos citoyens âgés». L'exécutif collombeyroud a un an pour répondre au postulat: les moyens de soutenir les projets privés seront étudiés, mais Natercia Knubel reste sceptique quant à la possibilité pour la commune de proposer elle-même une telle offre.

## Vionnaz et Vouvry ont fait le pas

Deux voisines de Collombey-Muraz ont intégré des appartements protégés dans leur politique du logement. Vionnaz en inaugurait une dizaine en 2015 dans l'immeuble des «Hirondelles», construit pour l'occasion.

«Ils ont quasiment tous été occupés dès le début. Mais il n'y a pas de liste d'attente: cela prouve que la dimension convient aux besoins actuels de la commune», commente le président Laurent Lattion, qui évoque plutôt des «logements adaptés», offrant des facilités aux aînés en termes de conception et d'équipements, mais pas de permanence médicale. Pour en devenir locataire, il faut néanmoins être suivi par le Centre Médico-Social (CMS) et, en principe, être citoyen de Vionnaz.

Autre exemple à Vouvry: la commune possède depuis longtemps une vingtaine d'appartements protégés dans l'enceinte de l'EMS de Rond-Vert et la bourgeoisie vient d'investir dans la construction de 24 nouveaux logements de ce type, qui seront terminés au début de l'été 2018. La proximité avec l'EMS permet des synergies: les locataires peuvent, s'ils le souhaitent et moyennant paiement, prendre leurs repas à Rond-Vert ou y faire laver leur linge. Si les soins étaient jadis prodigués par le personnel de l'EMS, c'est désormais le CMS qui s'en charge. Et la demande est bel et bien réelle, puisque les intéressés doivent s'inscrire sur une liste d'attente pour emménager dans l'un des appartements existants. Plusieurs personnes manifestent déjà de l'intérêt pour les futurs logements. Là encore, la priorité sera donnée aux habitants de la commune.

## En bref

**LAMAL:**  
un peu d'aide



**VILLENEUVE** Les personnes désireuses de changer de caisse maladie à la suite de la hausse des primes peuvent obtenir de l'aide gratuitement le 28 octobre de 15h à 20h, ainsi que les 3 et 7 novembre de 18h à 21h à l'ancienne caserne du feu, située derrière l'église. Le parti socialiste y met sur pied un guichet ouvert à tous, permettant de consulter les offres sur le site officiel de la Confédération, afin d'arrêter son choix. Il sera aussi possible d'imprimer la correspondance nécessaire pour résilier son ancien contrat et faire la demande auprès d'une autre caisse, selon des modèles de lettres émanant de la FRC. Les intéressés n'auront qu'à amener au guichet la notification de primes reçue de la part de leur assurance-maladie actuelle, puis ils repartiront, le cas échéant, avec leurs courriers à poster. Renseignements: info@ps-villeneuve.ch ou 076/ 517 48 88 vp

PUB

**GALLAND & CIE**  
RÉGIE IMMOBILIÈRE

**VILLENEUVE** - Villas jumelles sur plans

5.5 pces contemporain	Vue sur les Dents du Midi
Quartier de standing	dès Fr. 855'000.-
021 310 25 15   ventes@regiegalland.ch	
www.regiegalland.ch	